



Envoyé en préfecture le 17/01/2025  
Reçu en préfecture le 17/01/2025  
Publié le  
ID : 001-210101739-20250115-2025\_004\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fête de l'Oiseau du 30 mai au 2 juin 2025**  
**Chargé de sécurité SSIAP 3 / Entreprise RISC PRÉVENTION (1.1)**

Service : *Service culture, évènements et associations (NK)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** le budget 2025,

**VU** le devis n° D-2024.01 remis par l'entreprise RISC PRÉVENTION,

**VU** l'engagement comptable n° 25D-000250,

**CONSIDÉRANT** que la signature avec l'entreprise RISC PRÉVENTION, du devis relatif à l'organisation de la sécurité par un chargé de sécurité SSIAP3 pour la fête de l'Oiseau se déroulant du 30 mai au 2 juin 2025, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de de 8 000 euros TTC.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 15 janvier 2025.  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 janvier 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 janvier 2025.